COMMUNE DE MASCARAS (65 190)

EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE MASCARAS



REGLEMENT DE CONSULTATION

Remise des offres avant le 27 novembre 2026 à 18 heures

1 - Maître de l'ouvrage

Commune de Mascaras
Mairie –Place de la mairie - 65 190 MASCARAS
Représentée par M. le Maire de la commune – M. LAFFARGUE
Tél : 05 62 35 00 44

2 - Mode de passation choisi

Marché ordinaire de travaux selon la procédure adaptée (articles L 2123-1 et R 2123-1 -4 et 5 du code de la commande publique)

3 - Lieu d'exécution des travaux.

3 impasse de la mairie - 65 190 MASCARAS

4- Objet du marché

EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE MASCARAS

5– Décomposition en lots, tranches, PSE, variantes

Liste des lots sans décomposition en tranches :
LOT N° 1 GO – ENDUITS - VRD
LOT N° 2 CHARPENTE BOIS – COUVERTURE TUILES
LOT N° 3 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
LOT N° 4 MENUISERIES INTERIEURES BOIS
LOT N° 5 PLATRERIE - ISOLATION
LOT N° 6 CHAPES - CARRELAGE - FAIENCES
LOT N° 7 PEINTURE
LOT N° 8 SOLS SOUPLES
LOT N° 9 CHAUFFAGE - VENTILATION – PLOMBERIE SANITAIRE
LOT N° 10 ELECTRICITE / courant forts et faibles

Chaque lot fera l'objet d'un marché. Les candidats peuvent soumissionner pour plusieurs lots.

Liste des PSE et variante obligatoire :
PSE n°1 : Remplacement des stores extérieurs des salles de classe existantes par des volets roulants (lot 3)
Variante obligatoire n°1 : Volets roulants à lames orientables au lieu des volets roulants (lot 3)

La réponse à l'offre de base est obligatoire.
Les variantes facultatives ne sont pas autorisées.

6- Délai d'exécution

Délai de travaux global : 4 semaines de préparation et 5 mois de travaux

7 – Durée de validité de l'offre

La durée de validité de l'offre court sur 90 jours (durée de validité de l'offre).

8 – Composition - Accès au DCE - Visite

Le dossier de consultation se compose :
- du règlement de consultation
- de l'acte d'engagement
- du CCAP
- des CCTP
- des plans
- des DPGF
- de la trame de mémoire justificatif
- de l'étude de sol

Il est remis gratuitement à chaque candidat via la plateforme dématérialisée www.ladepeche-marchespublics.fr utilisée par l'acheteur. Aucune demande d'envoi du DCE sur support électronique n'est autorisée.
Le maitre d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Aucune visite n'est obligatoire. Les candidats pourront néanmoins se rendre sur site pour appréhender les lieux.

9 - Modalités de transmission et de réception des offres- Langue et monnaie utilisées

Date limite de réception des offres le ***27 novembre 2026 à 18 heures***

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.ladepeche-marchespublics.fr

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition quesa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Mairie de Mascaras
Place de la mairie
65 190 MASCARAS

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents (dont le contrat) n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Les dossiers seront rédigés en français et mentionneront des prix en euros.

10 - Justificatifs à produire pour la candidature - Examen

- Lettre de candidature (DC1) et justifications des capacités techniques et financières (DC2) ou une DUME
- Un extrait K’ de moins de 3 mois
- Justificatifs sociaux et fiscaux (attestation fiscale, attestation de vigilance URSSAF < 6 mois, Attestation caisse congés payés….)
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail
- Des références aves attestations des maîtres d’ouvrages relatives à la bonne réalisation de travaux du même type
- Attestation d’assurance responsabilité civile en cours de validité

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières

11 – Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.ladepeche-marchespublics.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

12 - Pièces à produire au titre de l'offre

- Acte d'engagement
- Devis détaillé sur la base du DPGF fourni dans le dossier de consultation
- Mémoire justificatif complété

13 - Critères d'attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.
L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60%
2-Valeur technique évaluée sur la base du mémoire technique fourni par le candidat	40%

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Pour le critère prix : Toutes les offres sont notées sur 60 points sur la base du ratio suivant :
« Montant de l'offre la moins élevée/montant de l'offre examinée X 60 »

Pour le critère valeur technique : Toutes les offres sont notées sur 40 points sur la base des sous-critères suivants :
Sous critère 1 : Moyens humains et matériels : 20 points
Sous critère 2 : Méthodologie d'intervention en site scolaire occupé : 20 points

La valeur technique sera appréciée sur la base des éléments fournis **sur la base du mémoire technique fourni dans ce DCE uniquement.** Les éléments apportés par d'autres sources (mémoire généraliste…) ne seront pas pris en compte.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Les points des critères s'ajoutent afin d'obtenir une note finale sur 100 qui déterminera le classement des candidats.

Le candidat sélectionné devra produire les justificatifs sociaux et fiscaux prouvant qu'il est à jour de ses contributions obligatoires avant d'être définitivement retenu dans un délai défini par le maître d'ouvrage, ou indiquer le site internet donnant accès à ces données gratuitement.

14– Négociation .

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les 3 candidats les mieux classés. Toutefois, il se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique (ainsi que l'attestation d'assurance décennale), s'ils n'ont pas été produits au stade de la candidature. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

15 – Voie de recours .

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Pau
50 cours Lyautey
64010 PAU CEDEX

Tél : 05 59 84 94 40
Télécopie : 05 59 02 49 93 Courriel :
greffe.ta-pau@juradm.fr